

ANNEXE 1 - LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

1) Rapprochement de conjoint :

- ▶ Attestation de l'activité professionnelle du conjoint avec date de prise de fonction.

Selon la situation familiale :

- ▶ Copie du livret de famille,
- ▶ Copie du PACS :
 - pour les PACS établis avant le 1^{er} janvier 2026, joindre également l'avis d'imposition commune-année n-1
 - pour les PACS établis en 2026, joindre une déclaration fiscale commune, sur les revenus n-1, certifiée par les services des impôts (ce document sera exigé avant la fin des opérations de mobilité).
- ▶ Pour les agents en concubinage, toute pièce attestant de la vie commune ainsi que de la reconnaissance de l'enfant par les deux parents.

2) Travailleur handicapé :

Sous pli confidentiel adressé à la DEPAT et à la correspondante handicap

- ▶ Annexe 2 complétée
- ▶ Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, délivrée par la MDPH. La date de validité de ce document devra être postérieure au 1^{er} septembre 2026.

Courrier exposant de façon explicite les motifs de la demande de mutation ;

- ▶ Certificat médical détaillé indiquant la pathologie, le traitement et les contraintes qui en découlent ou toute pièce médicale (compte rendu d'hospitalisation, ordonnances, autres...) jugée utile à l'examen de la situation du candidat

3) Situation de famille :

- ▶ **Autorité parentale conjointe** : en cas de garde alternée, garde partagée, droit de visite, joindre jugement de divorce ou tout document officiel.
- ▶ **Autorité parentale unique** : copie du livret de famille, attestation sur l'honneur de vie seule et copie de la dernière feuille d'imposition faisant apparaître le code enfant à charge.

4) Situation médico-sociale :

Sous pli confidentiel adressé à la DEPAT

- ▶ Annexe 2 complétée
- ▶ Courrier exposant de façon explicite les motifs de la demande de mutation ;
- ▶ Certificat médical détaillé indiquant la pathologie, le traitement et les contraintes qui en découlent ou toute pièce médicale (compte rendu d'hospitalisation, ordonnances, autres...) jugée utile à l'examen de la situation du candidat

5) Entrants dans l'académie :

- ▶ Copie du dernier entretien professionnel
- ▶ Services exercés en éducation prioritaire, en établissement sensible, REP ... : joindre les justificatifs
- ▶ Fiche de synthèse fournie par le rectorat.